

Tribunal canadien des relations
professionnelles artistes-producteurs



Canadian Artists and Producers
Professional Relations Tribunal

CANADA

CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

PAR LA PRÉSENTE, le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs accorde à :

**la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs
du Québec (SPACQ)**

l'accréditation pour représenter un secteur qui comprend tous les entrepreneurs indépendants engagés dans une production au Québec, par un producteur assujéti à la *Loi sur le statut de l'artiste* à l'exception d'un radiodiffuseur national privé de langue anglaise, pour exercer les fonctions d'auteur, de compositeur et d'auteur-compositeur incluant le travail requis par ces fonctions pour la livraison au producteur de la musique et/ou chanson commandée. Dans le cas de l'Office national du film, une « production au Québec » signifie une production initiée par un centre de production ONF situé au Québec. Dans le cas de la Société Radio-Canada, une « production au Québec » signifie une production initiée par un de ses établissements situés au Québec.

Ottawa, le 17 mai 1996
Amendé le 20 mai 2003
Amendé le 8 septembre 2003

